

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

---

LA PRISON=ECOLE  
D'OERMINGEN

(BAS-RHIN)



---

---

par Albert GAYRAUD  
Directeur de l'Etablissement

---

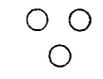
---

F 16 D 83



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA PRISON-ÉCOLE  
D'ŒRMINGEN  
(BAS-RHIN)



par Albert GAYRAUD  
Directeur de l'Établissement

La Prison-Ecole

D'ERMINGEN



La Prison-Ecole d'CERMINGEN a 4 ans. Pour les enfants des hommes, cet âge est celui où la personnalité se dévoile ; pour une institution, il serait téméraire d'affirmer de la même façon, et cependant il semble qu'il ne soit pas prématuré de " faire le point " à son propos, principalement lorsque (même en si peu de temps) son fonctionnement a démontré, au minimum, qu'elle était née viable.

D'ores et déjà, la Prison-Ecole donne cette assurance ; son caractère s'affirme ; et il devient nécessaire de la mieux connaître, de s'informer sur la qualité et l'utilité de l'instrument qu'elle constitue, pour mieux s'en servir.

" Les résultats obtenus jusqu'ici par la Prison-Ecole font souhaiter d'en étendre l'utilisation... c'est pourquoi, je juge indispensable que soit porté à la connaissance des Parquets le mécanisme de son fonctionnement. "

*(Circulaire du 16 Septembre 1951 de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice à MM. les Procureurs Généraux)*

Cette plaquette ne procède pas d'une autre intention : celle de présenter plus précisément que ne pouvait le faire la circulaire, les éléments d'information nécessaires.

Se plaçant très loin de l'esprit de fanfaronnade ou du goût de la publicité, son auteur a le souci, et, qu'on l'en excuse, croit avoir le devoir, d'apporter aux professionnels, Magistrats des Parquets et Juges du siège, des indications complémentaires propres à aider leurs décisions de Justice et à leur permettre, par une meilleure connaissance, de faire avancer notre science pénale appliquée dans les chemins difficiles de la distribution et de l'exécution des peines.

Mais nous n'atteindrions que trop imparfaitement notre but si nous nous contentions d'un habituel exposé, strictement technique

---

ou sèchement administratif qui consisterait, parlant d'abord " nomenclature " et ensuite " fonctionnement ", à décrire l'organe et son mécanisme un peu à la façon dont on use pour décrire le moteur à explosion ou le fusil modèle 19 ...

Nous voudrions nous rapprocher davantage de cette institution pour la regarder et la sentir vivre, passer de l'anatomie à la physiologie, parce que, à la différence de bien d'autres, celle-ci a une vie et parce que, avant toutes choses, sa matière d'œuvre est l'homme.

Aussi bien nous convions le lecteur patient à aller au-delà de la première partie de cette notice, réservée à la description du régime pénitentiaire, pour rencontrer le sujet de l'institution, l'adolescent délinquant ; nous essayerons ensuite de le suivre à Ermingen pour voir comment sont tentés ou atteints sa rééducation et son reclassement.



ERMINGEN est un village de l'Alsace dite " tortue ", dans l'arrondissement de Saverne ; Strasbourg, Metz, Nancy, sont à égale distance (80 km.), la Sarre est à 30 km. Sur le versant ouest des basses Vosges, en 1938, le militaire a campé ses casernes : sept bâtiments à un étage, flanqués de dépendances et disposés, suivant la pente, face au village situé sur l'autre rive d'un petit cours d'eau : la Eichel.

Ces bâtiments sont devenus ceux de la Prison-Ecole, après avoir été ceinturés d'une double rangée de barbelés à la façon " Oflag " et exigé une dépense de premier aménagement de l'ordre de 20 millions de francs ; pas de mur de clôture, le regard s'étend sur la campagne et n'est arrêté que par les bois qui dominent.

Mais il serait faux de penser que l'institution est tout entière contenue dans cette enceinte ; elle a une antichambre, la Maison d'Arrêt de Rethel (Ardennes) et un hall de sortie, le Pavillon de semi-liberté à Maxéville (près Nancy).

---

Entre ses deux pôles, dont le premier est celui de la prison classique et sévère, et le second celui du foyer familial, le régime pénitentiaire étale sa progressivité.

Quatre phases constituent celle-ci :

La première, dite " d'observation ", s'ébauche à Rethel, centre d'attente et de triage où les jeunes condamnés, soumis à la plus austère discipline pénitentiaire, vivent isolément dans des cellules tristes, voûtées, aux petites lucarnes haut placées et armées de barreaux ; un enseignement scolaire leur est donné qui les prépare à leur admission à Ermingen à moins qu'ils ne se révèlent décidément indignes ou non susceptibles de bénéficier de l'Ecole. Leur stage à Rethel est d'une durée moyenne de trois mois.

L'observation se poursuit alors à Ermingen pendant 45 jours, dans un pavillon spécial où les sujets n'ont encore aucun contact avec les autres précédemment admis. En cette sorte de " quarantaine " chacun est logé dans une chambre individuelle, vaste. Son principe de vie est encore l'isolement, mais tempéré par des moments de cours en commun et des séances d'éducation physique. Habillé, de pied en cap, de façon différente de celle du condamné ordinaire (il a troqué la bure de pénitence contre le blouson bleu marine), logé plus confortablement, et surtout placé dans une atmosphère moins contrainte, le regard tourné sans obstacle vers le large horizon qui l'entoure, il pense à l'avenir. Ce n'est déjà plus la prison, ou du moins la prison punitive.

Désormais il est soumis à l'examen quotidien de l'éducateur qui le prend en charge pour toute la durée de son séjour au Centre ; il prend contact avec les personnes qui auront à faire avec lui : Le Directeur, le Sous-Directeur, le Surveillant-Chef, l'Instructeur-Chef, l'Assistante Sociale, le Juge chargé de suivre l'exécution de la peine, le Médecin, le Psychiatre, le Psycho-technicien, le Ministre de son culte.

Celui-ci excepté, chacun rassemble ses éléments, rédige les résultats de son observation personnelle statique, et ainsi se constituent les préliminaires du dossier pénitentiaire qui suivra l'observation en mouvement.

La phase d'éducation suit ; sauf exclusion, que l'observation

aurait fait paraître absolument nécessaire, les " jeunes " (on ne les appelle plus " détenus " ) sont affectés dans les groupes d'éducation.

Le régime est du type d'Auburn. Le groupe est l'unité de base de l'éducation, comme l'atelier est celle de l'enseignement professionnel et la classe celle de l'enseignement scolaire.

L'emploi de la journée est réparti entre ces trois états, sans relâche, de telle sorte que le sujet est constamment sous la coupe d'une personne chargée directement de lui et de son avenir.

Désormais, chacune de ces personnes consignera régulièrement ses observations et donnera son avis pour ce qui intéresse l'orientation, la formation, l'éducation professionnelle ou morale du garçon. Tous les mois, l'éducateur et l'instructeur noteront ses efforts, ses progrès ou son comportement.

Le régime devient alors plus strictement sélectif ; le Directeur et le Juge chargé de suivre l'exécution de la peine interviendront pour sanctionner les résultats. Les plus mauvais sont exclus ; les meilleurs sont admis sur décision du Juge, après avis des fonctionnaires qui les ont approchés, réunis en Commission dite " de classement ", à la phase suivante, celle " de confiance " ; ils sont promus au groupe appelé Espelido (*éclosion*).

Le régime fait alors place à des faveurs généralement recherchées : plus de confort dans l'habitat, usage de la T.S.F., lavabos individuels, gratifications pécuniaires, plus de liberté dans le camp, promenades et sorties à l'extérieur, parloirs libres, plus grande aptitude à la libération conditionnelle et aux mesures gracieuses.

Enfin, les plus méritants d'entre eux ont vocation à la semi-liberté, dès que l'apprentissage professionnel est sanctionné officiellement par un diplôme et qu'ils ne sont plus qu'à moins d'un an de la libération définitive ou conditionnelle.

Le home de Maxéville, sorte de manoir entouré d'un grand parc, est le cadre du foyer ; l'atmosphère y est celle de la pension de famille. Le jeune garçon, professionnellement formé, moralement évolué, est placé dans l'industrie nancéenne au même titre qu'un ouvrier libre ; il acquiert sa liberté entière pour le travail et

revient au foyer vivre ses heures de repos et de loisirs dans la famille de l'éducateur.

Tel est le régime. On admettra que cette progressivité a permis la sélection et suscité déjà par elle-même un effort salutaire du garçon. Trois étapes, trois cadres, trois atmosphères :

RETHEL	CERMINGEN	MAXEVILLE
(prison)	(caserne)	(foyer)

qui, par leurs propres vertus et intervenant chaque fois que le sujet a suffisamment marqué son adaptation au stade inférieur et donc son évolution, ne peuvent pas ne pas contribuer au travail de transformation qui se fait en lui-même. Quelle différence, et non seulement d'attitude mais de comportement et de pensée même, entre ce garçon trouvé à Rethel, atterré, contracté, collé au mur de sa cellule de pénitence, et ce même garçon retrouvé deux ans après assis à la table de son éducateur à Maxéville !

Mais quel était-il à l'origine ?



Les éléments qui suivent proviennent de l'examen des 429 sujets qui, depuis 1948, sont passés par la Prison-Ecole. Ils tendent à établir le type moyen de notre élève. Quelques enseignements tirés de la statistique sont ici nécessaires :

L'âge des intéressés est toujours situé entre 18 et 25 ans ; c'est de règle. La Prison-Ecole est destinée à recevoir les condamnés majeurs selon la loi pénale et dont la peine doit venir à expiration avant qu'ils n'aient atteint l'âge de 25 ans. En deçà de ces limites il s'agirait d'un mineur relevant des services de l'Education Surveillée, au-delà, d'un adulte dont la destination pénale est une Maison Centrale.

Le milieu d'origine est urbain dans 60 cas sur 100 ; les condamnés proviennent de toutes les régions de la France mais principalement des départements du Nord, de l'Ouest et de la région parisienne. Ce milieu est aussi ouvrier dans la plupart

des cas, d'où la difficulté d'adaptation à l'établissement qu'éprouvent ou éprouveraient certains jeunes gens issus des classes moyennes ou bourgeoises.

**Quant au milieu familial**, les enquêtes sociales le montrent, sept fois sur dix, déséquilibré. Sans doute, dans 50 % des cas ce milieu est régulier, si l'on entend par là qu'il est établi conformément aux normes de notre Code Civil ; le sujet est l'enfant légitime ou légitimé, le père et la mère sont mariés ensemble, et, en principe, vivent ensemble ; mais même dans ces cas, que de tares ou misères relevées : milieu alcoolique, familles très nombreuses et sans ressources, aucun souci d'éducation de la part des parents, vie dissolue de l'un des deux, ou des deux à la fois.

Et que dire des autres cas ? Déchéances sur déchéances : enfants naturels, enfants abandonnés, pupilles de l'Assistance : il n'y a pas de milieu familial.

En définitive, rares sont ceux qui ont gardé contact avec une famille : aucune aide, aucun secours, même moral ; et pour certains d'entre eux, cela vaut mieux.

M... : Famille de 7 enfants - habitation crasseuse - le père y vient par intermittence - la mère est totalement déséquilibrée - deux sœurs sont anormales - l'une d'entre elles a été plusieurs fois condamnée.

R... : Famille rurale de 15 enfants - père décédé - plusieurs sœurs de mœurs légères.

P... : Fils aîné de 11 enfants - grand-père décédé des suites alcooliques - père abattu (par lui) au cours d'une crise de délirium - mère " simple d'esprit ", hébétée.

E... : Avait 4 ans lorsqu'il a été admis à l'Assistance Publique à la suite d'un jugement prononçant la déchéance des parents.

Certains sujets sont mariés ou ont vécu en concubinage ; quelques-uns sont déjà pères de famille ; quelquefois l'épouse ou la concubine a été condamnée comme complice.

**Physiquement**, le sujet est bien portant ; les antécédents personnels sont bons ; en dehors des maladies de l'enfance (coqueluche, oreillons), - peu de choses graves ; quelques cas de maladies vénériennes, d'énurésie tardive. Mais on constate un manque flagrant des habitudes d'hygiène (il faut apprendre au sujet à se laver les dents).

**Du point de vue mental**, le sujet est normal, mais le psychisme peu évolué, le sens critique nul, la capacité de discernement en-dessous de la moyenne.

Au test Binet-Simon, l'âge d'intelligence se situe aux environs de 10 ans.

Il est émotif, impulsif, négligent, dépensier, vaniteux ; il manque d'objectivité, il est d'humeur inégale ; la dominante de son caractère est l'instabilité ; il est fugueur, quelquefois artiste de l'aventure. C'est un nerveux.

A l'âge de 12 ans, F... a fui deux fois sa famille et plus souvent son école ; à 19 ans il connaît l'Espagne, l'Amérique du Sud et celle du Nord, l'Indochine, le Canada ; il a eu deux maîtresses, toutes deux plus âgées que lui ; à 16 ans il a reconnu un enfant.

L'instruction acquise est faible : 62 % présentent un niveau de connaissances au-dessous de celui exigé au Certificat d'études primaires. 10 seulement sur 100 sont au-dessus, sans atteindre le niveau du Brevet.

Il est de ce point de vue remarquable que ceux qui sont notés comme ayant une instruction supérieure à la moyenne, sont précisément ceux-là mêmes qui ont commis les délits les plus graves. (*vols qualifiés*).

**Ces délits sont pour :**

50 % des vols simples.

25 % des vols qualifiés.

10 % des attaques contre la personne,  
(*assassinats - coups et blessures - viols*)

Le reste est fait de faux témoignages, incendies volontaires, désertion...

La durée moyenne des peines prononcées est de 2 à 5 ans (*emprisonnement ou réclusion*) encore que l'établissement ait eu à recevoir des jeunes condamnés à 10 ans d'emprisonnement (*Art. 63 C.P.*) à partir du moment où ils ont atteint leur majorité civile, quelques condamnés à une peine de travaux forcés à temps et deux à la relégation

60 % sont récidivistes (*de 2 à 11 condamnations antérieures*); le juge a fait preuve jusque-là de bienveillance en ne prononçant que des peines d'emprisonnement de courte durée et tout se passe comme si cette bienveillance première et puis renouvelée, par l'effet fâcheux de notre système pénal et pénitentiaire, s'était, en définitive, retournée contre celui qu'elle tendait à protéger.

L'âge, l'instabilité et, entre-temps les petits séjours "à l'ombre", ont fait que le garçon n'a appris aucun **métier**. Il se déclare manœuvre; garçon de course; quelques-uns ont eu quelques velléités d'apprentissage, mais elles n'ont été que très rarement poursuivies jusqu'au bout.

En bref, notre garçon **moyen** est celui qui est issu d'un milieu ouvrier peu homogène, qui a vécu les périodes critiques de sa formation pendant les années de guerre.

Il n'a rien reçu ni rien appris; il est "vide", médiocre, sans caractère propre. Quel que soit son âge, il traîne sa crise d'adolescence, sa caractéristique est: son impersonnalité.

Il est vrai que le type légèrement supérieur à cette moyenne existe; garçon plus affirmé, plus intelligent, plus capable de réflexion et d'efforts spontanés sur lui-même; mais il se fait trop souvent que celui-là, qui n'est déjà plus un adolescent, a fixé sa personnalité au hasard de ses rencontres en maison d'arrêt, et alors il est néfaste pour les autres; ou bien il s'agit de faux intellectuels déclassés de nos temps, qui ont vécu les fastes du marché noir, et dont l'orientation ne peut être menée de pair avec ceux qui constituent la moyenne.

Il y a aussi, qu'on se rassure, le type inférieur: le déficient mental - l'incapable - l'inadaptable - le pervers constitutionnel.

Ces deux extrêmes décelés après un temps d'observation

suffisant, finissent généralement par être exclus de l'établissement, pour ne pas gêner l'éducation des autres. 36 sujets ont été exclus sur 429; ils vont purger leur peine ailleurs.

Milieu médiocre, pauvre certes, et duquel cependant on n'est pas en droit de ne rien attendre, car la vie à la Prison-Ecole, qui serait débilitante pour un garçon honnête, comporte des sources d'enrichissement pour ceux-là qui viennent de si bas, à la condition qu'ils veuillent s'enrichir, qu'ils demeurent suffisamment de temps pour être imprégnés de cette vie et qu'enfin ils soient aidés encore quelques temps après leur élargissement.

La classe, l'atelier, le groupe apportent chaque jour l'occasion d'une richesse nouvelle, et, plus encore que l'organe, la personne qui est chargée de son fonctionnement: l'Instituteur, l'Instructeur, l'Educateur.

Quant au reclassement, il est l'œuvre de l'assistante sociale.



L'instituteur dirige sa classe pendant 1 h. 30 chaque soir; il dispense un enseignement scolaire primaire, simplifié aux matières les plus indispensables (français, arithmétique), suivant le niveau de ses élèves. Il s'efforce de faire admettre les règles et les principes, ce qui n'est pas chose facile dans ces esprits naturellement disposés à l'anarchie ou à l'illogisme.

L'accord du verbe avec le sujet, la conjugaison, la pratique correcte des quatre opérations sont souvent pour ces garçons de 20 ans des découvertes. Celui-ci ignore tout des fractions, celui-là s'étonne de voir pour la première fois une carte de la France et demande où sont les montagnes, cet autre qui passe pour avoir des connaissances plus complètes a retenu de sa scolarité que le Grand Siècle est celui où le Roi, avec l'argent de ses sujets qu'il ruine, fait la guerre et se paie de nombreuses maîtresses...

Partant de là, cependant, 42 élèves ont été admis au Certificat d'études primaires, 1 au Brevet élémentaire.

---

L'Instructeur, par ses cours théoriques et pratiques, (7 h. par jour) apporte la chance de l'enseignement technique : l'apprentissage d'un métier, se fait suivant les normes en usage dans tous les Centres d'Apprentissage, et dans le seul but de l'enseignement, sans idée aucune d'une rentabilité quelconque et immédiate du travail à effectuer.

Le Centre dirigé par l'Instructeur-Chef dispose des sections suivantes :

Menuiserie - forge et charpente mécanique - maçonnerie (limousinerie - briquetage - béton) - cordonnerie - chaudronnerie et soudure - mécanique générale.

Il évolue sans cesse suivant les conditions spéciales du marché du travail.

Il est équipé à grands frais de la meilleure façon.

75 apprentis ont obtenu leur Certificat d'Aptitude Professionnelle.

Plus importants encore sont les résultats obtenus, bien que non sanctionnés par un diplôme sur le comportement de ses apprentis, par le truchement de l'enseignement technique. Tel, le cas de ce garçon hypernerveux au début, incapable, dans tous les domaines, de maîtriser sa motricité et qui après 18 mois de stage, trouve plaisir et réussit parfaitement à faire les travaux les plus délicats de marqueterie.

Au contact journalier de l'Instructeur qui le note, le stimule, le punit, l'apprenti moyen, sans s'en douter, forge sa personnalité.



Dans les groupes (18 à 20 garçons) au nom évocateur d'une province française (*Alsace - Provence - Ile de France - Languedoc - Gascogne*), le sujet vit les heures qui ne sont pas réservées au travail ; entre 6 h. 30, et 21 h. l'Educateur le rencontrera tous les jours pendant 4 h. ; au lever, à la toilette, aux

---

repas, aux veillées, aux sports, le samedi toute l'après-midi, le dimanche toute la journée, il le verra vivre, s'agiter, étudier, se distraire, penser. Autant de matières à observation et à intervention directe et individuelle sur lui, de la part de l'Educateur.

Celui-ci provoque, suggère, guide, dirige, freine ou accélère suivant l'individualité de chacun. Il lui appartient de créer le climat de son groupe, stimulant si le milieu est amorphe, calmant s'il s'agit de sujets nerveux "à décompresser". Il organise les loisirs, anime et dirige les cercles d'études et les discussions des veillées, suit les lectures et conseille. Son action est à la fois individuelle et collective ; tâche ingrate, difficile entre toutes mais payée bien souvent d'un lien personnel durable, qui, sans arrière-pensée, s'est établi entre le fonctionnaire et le détenu. Ce lien ne s'affirme le plus souvent qu'après l'élargissement ; témoin ces cartes postales, simples souvenirs, envoyées de bien loin par " l'ancien " à son Educateur, ces autres correspondances plus explicites où l'on trouve entre autres choses ceci : " Vous m'avez souvent vexé, et je m'en trouve mieux ".

Ou encore le geste purement gratuit et spontané de celui-ci, pourtant bien mal noté au départ et sans aucune éducation qui, après son élargissement, s'arrange pour faire adresser quelques fleurs chez son ancien Educateur à l'occasion d'une nouvelle naissance...

Pour les meilleurs, le lien est plus affirmé, certains entretiennent entre eux une correspondance suivie qui a donné lieu à un bulletin des anciens, sous l'égide de l'Educateur de la semi-liberté.

Ajoutons au compte des Educateurs les activités intergroupes : le Sport (*Football - Handball - Basketball - Volleyball*) la Chorale - le Cinéma (*et le Cinéclub*) - le Théâtre - les Conférences la Mutuelle (association dirigée des jeunes entre eux pour mettre en commun le produit de petits travaux de bricolage au profit des plus déshérités au moment de la libération) le Journal " Jamais plus " - la Bibliothèque générale.

Tout cela crée le climat de la rééducation, et laisse une empreinte dans l'esprit du garçon. Faudrait-il le reprocher à

l'institution ou à ses fonctionnaires, à la manière de cet ancien qui, d'Aïn-Séfra où il est terriblement déçu par la vie militaire, s'écrie à l'adresse de la maison : " Vous m'avez fait entrevoir une vie et une société trop belles ou trop pures ; cela n'existe pas ".

Nous touchons du doigt les difficultés qui se présentent à la sortie du garçon, celles qui tiennent à sa réadaptation et à son reclassement social.



L'Administration pénitentiaire s'efforce d'aplanir ces difficultés, de préparer le terrain ; c'est la tâche, combien complexe, du Service Social. Il est impossible de la décrire sans l'amoindrir ; chaque cas particulier pose les problèmes les plus délicats.

Pierre s'est marié à l'âge de 22 ans avec une gamine de 5 années plus jeune que lui ; le ménage ne peut que très difficilement subvenir à ses besoins d'où le vol qui motive la condamnation. Pendant la détention de l'époux, la femme vit avec sa mère, divorcée. Le condamné fait preuve de bonne volonté, décroche à force de travail le certificat d'études, celui d'aptitude professionnelle, gagne le brevet sportif et le brevet secouriste de la Croix-Rouge... tout cela pour arriver à démontrer à sa femme qu'il est maintenant armé pour subvenir aux besoins d'une famille, mais celle-ci le laisse longtemps sans nouvelles. L'enquête, la contre-enquête, apprennent qu'elle a eu un enfant pendant l'absence du mari et qu'elle ne veut pas reprendre la vie commune avec celui-ci.

Drame intime du garçon, il surmonte sa peine, accepte l'enfant adultérin ; action, lettres, visite même auprès de l'épouse, tout reste un long instant sans succès. Libéré, Pierre est reclassé dans une entreprise proche du Centre, puis la femme et l'enfant le rejoignent. Cette fois c'est un ménage complet à maintenir à la surface ; deux fois de suite il a été près de l'abîme. Depuis 6 mois, on craint et on cherche à éviter la troisième faiblesse qui serait fatale.

Lucien n'a obtenu aucun résultat à l'apprentissage professionnel : il est issu d'une famille bourgeoise ; il n'est pas un manuel ; son ambition : Etre voyageur de commerce, comme son père. Mais celui-ci est décédé, la mère est remariée ; depuis la dernière condamnation il y a eu rupture avec la famille. La liaison est rétablie ; puis des démarches nombreuses sont entreprises auprès des services de la Main-d'œuvre dans plusieurs départements, sans résultat. Les parents ne consentent à le recevoir que lorsqu'ils auront la preuve de l'amendement, et cependant Lucien est encore jeune et doit être épaulé à sa sortie. La correspondance se multiplie avec chacun des membres de la famille et même des amis de celle-ci. L'un d'entre eux, enfin, se décide à accepter Lucien dans son affaire. La famille est maintenant convaincue et se comporte fort bien. Lucien paraît sauvé.

Mais en dehors de ces cas, tous particuliers, il y a lieu d'indiquer les principales difficultés qui sont extérieures au garçon et qui gênent considérablement son reclassement : L'interdiction de séjour, l'appel sous les drapeaux.

La première n'est pas spéciale aux jeunes condamnés, on en connaît les inconvénients pour tous, qui ont motivé les projets de réforme de cette institution ; songeons seulement ici que dans les cas qui nous préoccupent, ces inconvénients peuvent être plus graves encore parce qu'il s'agit de jeunes gens peu aptes à se diriger eux-mêmes dès leur sortie et que l'interdiction déracine des lieux dans lesquels ils auraient peut-être trouvé moins d'obstacles ou quelque soutien honnête ; songeons aussi que l'interdiction peut être pour eux comme un aliment nouveau donné à leur instabilité caractérielle.

38 % des jeunes condamnés de la Prison-Ecole sont frappés pour plusieurs années de cette peine accessoire. L'administration intervient et propose au profit des meilleurs la levée de l'interdiction. 42 remises ont été obtenues.

La deuxième difficulté n'est pas moins grande : la loi, trop impersonnelle, ordonne l'affectation des jeunes libérés astreints à des obligations militaires, soit aux Bataillons d'Afrique (*correctionnels*), soit à la Section des exclus à Aïn-Séfra (*criminels*).

De la sorte, dès sa sortie, le lendemain le plus souvent, alors que jusque-là le maximum avait été tenté pour qu'il

---

reprenne une vie régulière dans un milieu normal, l'appelé tombe dans un milieu dont le moins que l'on puisse dire est qu'il ne présente pas ce caractère.

Sur 63 garçons libérés au cours des derniers mois, 22 ont été incorporés, 12 aux Bataillons d'infanterie légère, 4 à la section des exclus. Avec eux il n'y a plus que le lien d'une correspondance, et on se trouve vite à bout d'arguments pour atténuer l'amertume intérieure de nos correspondants lorsque ceux-ci sont des sujets sur lesquels on avait fondé quelques espoirs.

L'autorité militaire n'est pas demeurée incompréhensive ; sur les démarches entreprises par la Chancellerie, elle a consenti à ce que les plus méritants de ceux qui devaient être affectés aux B.I.L., sur proposition de M. le Garde des Sceaux, soient incorporés dans un corps du service général pendant une période d'épreuve de 3 mois ; 6 de nos derniers libérés viennent de bénéficier de cette faveur. L'expérience donne satisfaction et incite à solliciter une mesure analogue pour " les exclus". Mais il faut une loi nouvelle.



Ainsi la rééducation des jeunes qui sont confiés par le Juge à l'Administration pénitentiaire a exigé la réforme de nos institutions et suggère la réforme de certaines de nos lois.

La Prison-Ecole, nous pensons l'avoir démontré, offre un caractère tout nouveau pour un établissement pénitentiaire ; ses résultats certes ne sont pas encore du domaine de la statistique. Il faudrait s'assurer de façon plus certaine et avec un recul plus grand du sort de ceux qui en sont sortis.

Sur 327 libérés, 126 ont maintenu le contact par correspondance avec l'établissement ou ses fonctionnaires et se comportent normalement ; est-ce à dire qu'ils auraient récidivé s'ils n'étaient

---

pas passés par Ermingen ? Certes la prétention serait aussi stupide que celle qui consiste à dire que tous ceux dont on est sans nouvelles ont à nouveau déchu.

En réalité, 18 récidives sont certaines et il est notable que, à l'exception d'une, elles sont précisément le fait des garçons qui ont toujours refusé les efforts qui leur étaient proposés.

Quoi qu'il en soit, la confiance que l'on peut accorder à l'institution, perfectible, ne procède plus désormais d'un seul acte de foi aveugle, car le jeu normal du mécanisme décrit, l'influence d'un personnel dévoué à sa mission, le tout suffisamment ordonné, ne peuvent pas ne pas porter des fruits, principalement sur le sujet que nous avons essayé de décrire et à la condition première que la durée de son stage permette la tentative.

" Je ne croyais pas, écrit un ancien, qu'Ermingen m'ait si profondément marqué."

Puisse cette marque demeurer indélébile, car celle-ci n'est plus celle de l'infamie qui s'inscrivait en rouge sur le front du pécheur pour le désigner à l'opprobre, mais celle qui s'imprime dans son âme pour le libérer de lui-même et l'élever à sa dignité d'homme.

*Le 25 Décembre 1951*

A. GAYRAUD

-----  
Imprimerie Administrative Melun

D. 1120 - 1952      A. P. Direction  
-----

